

EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°21-332 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - présents : 48
- - - votants : 54

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 045-244500203-20211214-21_332-DE

Date de la convocation : 08/12/2021

Date d'affichage de la délibération : 15/12/2021

Objet : TARIFICATION DES INSTALLATIONS DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le QUATORZE DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Tivoli – 2 rue du Président Franklin Roosevelt à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, SALL, GABORET, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, HEUGUES, RAMBAUD, MANAÏ-AHMADI, ÖZTÜRK, PASCAUD, CHRISTODOULOU, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, RICARDOU, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, VAREILLES, CHARLES, LÉON, BOURRY, NOTTIN, WEBER, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme MOUTAUX avait donné pouvoir à M. RAMBAUD, M. GODEY à M. BÉGUIN, M. TERRIER à Mme CHARLES, M. DELANDRE à M. VAREILLES, Mme VATRIN à M. LÉON, Mme LETOURNEUR à M. NOTTIN

Monsieur LÉON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur DUPATY, Vice-Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, responsable de la Commission des Travaux rappelle que l'Agglomération Montargoise, autorité organisatrice de transport, a fait le choix du déploiement sur son territoire d'installations de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) au titre de sa compétence « Mobilité ».

Elle a ainsi élaboré un programme de mise en service de 20 bornes « IRVE » réparties sur l'ensemble des 15 communes qui la compose.

Il convient désormais de fixer une tarification pour l'ensemble de ces bornes tenant compte à la fois des coûts de recharge mais également d'une nécessaire rotation sur ces points afin qu'un maximum d'utilisateurs potentiels puissent bénéficier de ce service.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUPATY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Agglomération Montargoise et Rives du loing ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux du 24 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 7 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Article 1 : APPROUVE la tarification des installations de recharge pour les véhicules électriques comme suit :

- 0,30 €/kWh
- Gratuité de l'occupation de l'emplacement réservé durant la charge et ce jusqu'à la charge complète du véhicule
- 30 minutes de franchise supplémentaire d'occupation de cet emplacement une fois le véhicule rechargé
- 0,50 €/5 minutes au-delà de cette franchise (plafonné à 72 €), soit 6 €/heure.

Article 2 : DECIDE que cette tarification sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 3 : : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet, Madame le Comptable public et Mesdames et Messieurs les Maires des 15 communes de l'AME.

Délibération votée à l'UNANIMITE.

Fait à Montargis, le 17 décembre 2021.

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du : 20 DEC. 2021

* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Le Président,

Jean-Paul BILLAULT

Le Président,

Jean-Paul BILLAULT

